



Procès-Verbal du conseil municipal
Séance du jeudi 10 septembre 2026

HÔTEL DE VILLE
05120 L'ARGENTIERE-LA BESSÉE
Téléphone : 04.92.23.10.03
courriel : info@ville-argentiere.fr

1

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents (18) : Rémi ROUX, Benjamin SÉMIOND, Marie-Laure MARFOURE, Sébastien FERRUS MACHADO, Marie GUIMBERT, Michel LAPALUS, Céline BLANCHET, Françoise BRUNET, Denis FRASSIN, Cédric MIGLIACCIO, Marion NICOLAS, Stéphanie PERSICOT, Loïc RICHARD, Grégory TARDY, Sylvia VIGNE, Alice PRUD'HOMME, Jean-Pierre RIPPET, Alain SANCHEZ.

Pouvoir (1) : Laurent THOUVENOT absent donne pouvoir à Jean-Pierre RIPPET.

Le quorum étant atteint (*au moins la moitié des membres en exercice est présente*),
Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 H 00.

I. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Michel LAPALUS est désigné secrétaire de séance.

II. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 09 juillet

2026

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du 09 juillet 2026 au vote du conseil municipal.

⇒ Approuvé à l'unanimité

III. Décisions du maire prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la décision prise depuis la précédente séance :

- Décision n° 2026-08-01 du 25 août 2026 portant désignation du titulaire du marché de travaux relatif aux réparations consécutives aux crues de 2023 dans la vallée du Fournel concernant la passerelle de la Mureigne et le Pont Haut. L'offre de l'entreprise ALPES DURANCE TRAVAUX a été retenue pour un montant de 103 000,00 € H.T. et le marché a été signé le 25 août 2026.

Aucune observation n'est formulée par les membres du conseil municipal.

IV. Comptes-rendus des réunions des commissions municipales

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux donnent connaissance aux membres de l'assemblée des comptes-rendus des commissions municipales thématiques qui se sont déroulées au cours des mois de juillet et août.

10 juillet 2026 : Commission « tourisme et économie ». Rapporteur : Marie-Laure MARFOURE

La commission a procédé à la désignation de Madame Marie-Laure MARFOURE en qualité de vice-présidente. Les élus ont ensuite engagé une réflexion sur le renouvellement de la délégation de service public du camping des Écrins, dont l'échéance interviendra en 2027. Les échanges ont porté sur les orientations à privilégier pour le futur gestionnaire, notamment le maintien de la clientèle de kayakistes, le développement d'une offre plus adaptée aux familles et la création de services destinés aux travailleurs saisonniers. La commission a également évoqué les investissements attendus du futur délégataire ainsi que les animations et actions susceptibles de renforcer l'attractivité du site. Enfin, plusieurs orientations ont été proposées pour la future convention de délégation, notamment en matière d'animation, de communication et de valorisation du territoire.

Aucune observation n'est formulée par les membres du conseil municipal.

16 juillet 2026 : Commission « urbanisme ». Rapporteur : Sébastien FERRUS MACHADO

La commission a procédé à la désignation de Monsieur Sébastien FERRUS MACHADO en qualité de vice-président. Les membres ont ensuite examiné plusieurs demandes reçues en mairie, notamment des projets nécessitant des échanges fonciers, des créations d'accès à des propriétés privées et différentes questions relatives à l'aménagement du territoire communal. Les échanges ont également porté sur diverses problématiques de circulation, de stationnement et de sécurité routière, ainsi que sur les conditions d'occupation du domaine public. Enfin, plusieurs pistes de réflexion ont été évoquées concernant la gestion des espaces publics, la présence des chiens sur certains sites communaux et l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Aucune observation n'est formulée par les membres du conseil municipal.

06 août 2026 : Commission « travaux ». Rapporteur : Michel LAPALUS

La commission a examiné de nombreux dossiers relatifs aux infrastructures et équipements communaux. Les échanges ont notamment porté sur le projet de création d'une aire de covoiturage en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays des Écrins, sur les travaux programmés dans la vallée du Fournel ainsi que sur l'avancement des projets concernant les ponts, les pistes et plusieurs aménagements de voirie. Les membres ont également étudié diverses demandes d'administrés relatives à la circulation, au stationnement, à la sécurité routière et à la gestion des eaux pluviales. Un point a en outre été réalisé sur plusieurs équipements communaux, dont la cabane de la Salce, le parking du Plan Léothaud, les installations du club de tennis et différents projets d'aménagement en cours sur la commune. Enfin, plusieurs orientations ont été retenues afin de programmer les études et travaux à conduire au cours des prochains mois.

À la suite de la présentation de Monsieur Michel LAPALUS, plusieurs échanges se sont tenus au sein de l'assemblée concernant les travaux et aménagements évoqués par la commission.

Monsieur Jean-Pierre RIPPET s'interroge sur les modalités d'information des propriétaires riverains des pistes forestières lorsqu'un élagage est nécessaire. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une remarque pertinente et indique que la commune adressera un courrier aux propriétaires concernés. Il souligne que cette démarche apparaît d'autant plus importante au regard de l'incendie survenu durant l'été.

Madame Alice PRUD'HOMME demande ensuite des précisions concernant le remplacement de plusieurs points d'éclairage public actuellement défaillants sur le territoire communal. Monsieur Michel LAPALUS précise qu'un recensement des dysfonctionnements a été réalisé et qu'une entreprise interviendra prochainement afin de contrôler l'ensemble des installations concernées et de procéder aux réparations nécessaires.

Monsieur Alain SANCHEZ souhaite connaître les conditions dans lesquelles ont été réalisés les travaux du pont situé à proximité de la Grande Cabane. Il rappelle qu'un stock de bois avait été constitué sur place lors du précédent mandat municipal en prévision de cette opération. Monsieur Loïc RICHARD explique qu'un partenariat a été trouvé avec le Parc national des Écrins, permettant de profiter d'une opération d'hélicoptage déjà programmée dans le secteur pour acheminer la pelle araignée nécessaire aux travaux. Cette mutualisation a permis de réduire significativement le coût de l'intervention.

Enfin, Monsieur Loïc RICHARD informe le conseil municipal qu'à l'occasion d'un déplacement récent dans la vallée du Fournel, il a constaté une importante coulée de boue consécutive aux épisodes orageux et aux fortes précipitations intervenus récemment. Il indique que ce secteur devra faire l'objet d'une vigilance particulière dans les prochaines semaines.

11 août 2026 : Commission « écoles ». Rapporteur : Marie GUIMBERT

La commission a examiné la demande de création d'une Aire Terrestre Éducative portée par une classe de CM1. Les élus ont souligné l'intérêt pédagogique de cette démarche tout en relevant plusieurs contraintes foncières et la nécessité de disposer d'informations complémentaires avant d'envisager un accompagnement de la commune. Les membres ont également étudié une demande de prise en charge d'un contrat d'apprentissage dans le cadre d'un CAP Petite Enfance. En l'absence de financements mobilisables (nécessité de déposer un dossier de demande d'aide de l'état bien en amont) et compte tenu du coût restant à la charge de la collectivité, la commission a émis un avis défavorable. Enfin, les élus ont été informés d'une inscription supplémentaire en Très Petite Section pour la rentrée scolaire 2026.

Aucune observation n'est formulée par les membres du conseil municipal.

14 août 2026 : Commission « jeunesse ». Rapporteur : Marion NICOLAS.

La commission a poursuivi ses travaux relatifs au renouvellement du Conseil Municipal Jeunes pour le mandat 2026-2028. Les élus ont notamment validé les principes du futur règlement intérieur et de la charte d'engagement qui seront signés par les nouveaux conseillers, tout en rappelant le rôle éducatif et consultatif du CMJ. La commission a également arrêté les modalités d'organisation des prochaines élections, ouvertes aux jeunes de la commune âgés de 9 à 18 ans, avec une répartition des sièges entre les élèves de l'école, du collège et du lycée. Les échanges ont également porté sur le calendrier électoral, les modalités de candidature ainsi que sur l'implication des jeunes élus actuels dans l'organisation du scrutin. Enfin, les membres ont préparé la fin du mandat en cours et les actions destinées à valoriser l'engagement des conseillers sortants.

Aucune observation n'est formulée par les membres du conseil municipal.

25 août 2026 : Commission « communication et citoyenneté ». Rapporteur : Marie-Laure MARFOURE.

La commission a procédé à la désignation de Madame Marie-Laure MARFOURE en qualité de vice-présidente. Les membres ont ensuite réalisé un état des lieux des différents supports de communication de la commune, notamment le panneau lumineux, le bulletin municipal « Mine d'infos », l'ABC Infos et les panneaux d'affichage. Une réflexion a été engagée afin d'améliorer l'information diffusée aux habitants et de créer des espaces d'affichage dédiés aux associations, afin de mieux encadrer la communication associative sur le territoire. La commission a également travaillé à la création d'un « Carnet des propositions citoyennes », destiné à permettre aux habitants de formuler des projets et suggestions pour la commune. Les propositions recueillies seront ensuite transmises aux commissions municipales compétentes qui en assureront l'examen et apporteront systématiquement une réponse aux porteurs de projets.

À la suite de cette présentation, Monsieur Alain SANCHEZ signale qu'un panneau d'affichage implanté à proximité de l'Esplanade du Quartz réduit la visibilité des automobilistes lorsqu'ils s'engagent sur la voie publique. Il suggère de le déplacer légèrement afin d'améliorer les conditions de sécurité.

26 août 2026 : Commission « culture ». Rapporteur : Marie-Laure MARFOURE

La commission a tout d'abord étudié l'organisation des services de la bibliothèque municipale afin de mieux identifier les missions exercées par les bibliothécaires et d'accompagner la rédaction du projet culturel, scientifique, éducatif et social de la bibliothèque (PCSES). Les échanges ont également porté sur la réorganisation du service de la Mine d'Argent consécutive au prochain départ à la retraite de Monsieur Bruno ANCEL et à l'arrivée de Monsieur Benoît PERRIN. La commission a ensuite examiné le projet de réalisation d'un film consacré à la Mine d'Argent proposé par Monsieur David Perone, projet accueilli favorablement sous réserve de disposer des droits nécessaires à la valorisation du territoire. Enfin, les membres ont évoqué les animations culturelles programmées à la bibliothèque durant l'automne ainsi que plusieurs projets culturels en préparation pour les mois à venir.

À la suite de cette présentation, Monsieur Alain SANCHEZ demande des précisions concernant le projet de film consacré à la Mine d'Argent. Madame Marie-Laure

MARFOURE précise qu'il s'agirait d'une fiction réalisée avec l'appui de bénévoles et que la commune conserverait les droits nécessaires à l'utilisation des images pour la promotion du territoire et de ses équipements.

Aucune autre observation n'est formulée par les membres du conseil municipal.

28 août 2026 : Commission « animation ». Rapporteur : Sylvia VIGNE.

La commission a préparé les principales manifestations de la fin d'année organisées ou soutenues par la commune. Les échanges ont notamment porté sur le programme des Journées Européennes du Patrimoine, avec plusieurs animations prévues sur différents sites de la commune. Les membres ont également finalisé l'organisation d'Octobre Rose, d'Halloween et du spectacle de l'Arbre de Noël, en travaillant notamment sur les animations proposées aux familles et les aspects logistiques des manifestations. La commission a en outre étudié la mise en place d'après-midis jeux destinés aux personnes âgées durant la période hivernale afin de favoriser le lien social. Enfin, les grandes lignes du marché de Noël ont été arrêtées, avec plusieurs animations, déambulations et spectacles destinés à animer le centre-ville.

À la suite de cette présentation, Madame Marie GUIMBERT indique avoir été sollicitée par Monsieur Roger MOUTIER, mobilisé dans le cadre des animations organisées lors des Journées du Patrimoine. Celui-ci recherche des bénévoles afin d'assurer un relais au cours de l'après-midi pour les ateliers de fabrication de pain et de pains au chocolat prévus au four des Violins. Madame Guimbert invite les conseillers municipaux disponibles à participer à cette animation afin de soutenir les bénévoles mobilisés depuis le début de la journée.

Aucune autre observation n'est formulée par les membres du conseil municipal.

V. Délibérations approuvées

1. Adoption du règlement intérieur du conseil municipal pour le mandat débutant en 2026.

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes de plus de 1 000 habitants doivent adopter un règlement intérieur dans les six mois suivant l'installation du conseil municipal. Il précise que ce document a pour objet de fixer les modalités d'organisation et de fonctionnement du conseil municipal pour la durée du mandat 2026-2032. Le projet de règlement intérieur a été transmis préalablement aux conseillers municipaux.

Au cours des débats, Monsieur Jean-Pierre RIPPERT attire l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 28 du règlement relatives à l'expression des groupes d'opposition dans le bulletin municipal. Il estime peu pertinent que la répartition de l'espace réservé à l'opposition soit effectuée en fonction du nombre de sièges obtenus par chaque groupe, ce qui conduit à attribuer trois quarts de la page au groupe « Quoi de neuf pour L'Argentière » et un quart au groupe « Le courage d'avancer, la force d'écouter ». Monsieur Alain SANCHEZ indique partager cette analyse.

Monsieur le Maire répond que cette répartition est proportionnelle à la représentation issue du scrutin municipal. Il précise qu'une page complète pourrait être attribuée à l'opposition si les deux groupes choisissaient de se constituer en un groupe unique. Cette proposition ne recueille toutefois pas l'accord des élus concernés. Monsieur le Maire précise que le règlement intérieur pourrait être modifié au cours du mandat si cela s'avérait nécessaire, sous réserve de respecter les dispositions légales en vigueur.

Approuvé à l'unanimité

6

2. Adoption du règlement intérieur et de la charte du conseil municipal jeune pour le mandat débutant en 2026.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal Jeune constitue un outil de sensibilisation à la citoyenneté et à la démocratie locale. Il précise que le règlement intérieur et la charte soumis à l'approbation du conseil municipal ont pour objet de définir l'organisation, le fonctionnement ainsi que les droits et devoirs des futurs conseillers municipaux jeunes. Ces documents encadrent notamment les modalités d'élection, la durée du mandat, les conditions de participation des jeunes élus et les valeurs portées par cette instance citoyenne.

Madame Alice PRUD'HOMME s'interroge sur les modalités retenues en cas d'égalité de suffrages lors des élections du Conseil Municipal Jeune. Madame Marion NICOLAS et Monsieur le Maire rappellent que le règlement prévoit que le siège revienne au candidat le plus âgé lorsque plusieurs candidats obtiennent le même nombre de voix. Ils indiquent qu'une telle situation a de fortes probabilités de se produire compte tenu du mode de scrutin retenu. Madame Alice PRUD'HOMME demande s'il ne serait pas possible, dans cette hypothèse, de retenir l'ensemble des candidats arrivés à égalité. Monsieur le Maire répond que cette solution pourrait conduire à augmenter significativement le nombre de conseillers municipaux jeunes et rendre plus complexe le fonctionnement de l'instance. Il souligne également que le respect des règles électorales fait partie de l'apprentissage de la citoyenneté.

Monsieur Jean-Pierre RIPPET salue l'ouverture du CMJ aux lycéens mais s'interroge sur l'opportunité de permettre à des élèves de première ou de terminale de se porter candidats alors que certains quitteront la commune pour poursuivre leurs études supérieures avant la fin de leur mandat. Madame Marion NICOLAS répond qu'il appartient à chaque candidat d'apprécier sa capacité à s'engager sur la durée du mandat, fixée à deux ans, et que d'éventuelles démissions pourront être prises en compte lorsqu'elles sont justifiées par un changement important de situation personnelle.

Madame Alice PRUD'HOMME demande enfin si une règle de parité entre filles et garçons pourrait être instaurée au sein du Conseil Municipal Jeune. Madame Marion NICOLAS indique que cette question a été étudiée mais que la mise en œuvre simultanée d'une répartition par niveau scolaire et d'une stricte parité s'est avérée complexe. Elle précise que le fonctionnement retenu sera d'abord expérimenté et qu'il pourra être adapté ultérieurement au regard du bilan qui sera dressé.

Approuvé à l'unanimité

3. Avis du conseil municipal sur le projet de pacte de gouvernance de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins pour le mandat débutant en 2026.

Monsieur le Maire présente le projet de pacte de gouvernance élaboré par la Communauté de Communes du Pays des Écrins pour la période 2026-2033. Il explique que ce document a pour objet de préciser les modalités de gouvernance de l'intercommunalité, les relations entre la communauté de communes et les communes membres, ainsi que les modalités d'association des élus municipaux aux travaux communautaires. Il souligne notamment que le projet prévoit l'association régulière des maires au travers du bureau statutaire ainsi qu'une participation élargie des conseillers municipaux aux travaux préparatoires menés dans le cadre des comités techniques (COTECH). Il indique que ce document constitue, en quelque sorte, un règlement intérieur destiné à clarifier le fonctionnement des différentes instances communautaires.

Aucune observation n'est formulée par les membres du conseil municipal à l'issue de cette présentation.

Approuvé à l'unanimité

4. Actualisation de la liste des membres des commissions municipales thématiques.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient d'actualiser la composition des commissions municipales thématiques. La seule modification proposée consiste à intégrer Monsieur Denis FRASSIN au sein de la commission « personnel communal ».

Aucune observation n'est formulée par les membres du conseil municipal.

Approuvé à l'unanimité

5. Cotisations versées pour l'année 2026 - complément relatif au Fonds de Solidarité pour le Logement.

Monsieur le Maire rappelle que la commune participe chaque année au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement, dispositif destiné à accompagner les ménages rencontrant des difficultés pour accéder à un logement ou s'y maintenir. Il précise que la participation de la commune pour l'année 2026 s'élève à 942,40 €, calculée sur la base de 0,40 € par habitant.

Aucune observation n'est formulée par les membres du conseil municipal.

Approuvé à l'unanimité

6. Décision modificative n° 1 au budget de l'eau.

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative du budget de l'Eau afin d'intégrer les subventions nouvellement obtenues auprès de

l'Agence de l'Eau et de l'État au titre de la DETR. Cette modification budgétaire permet d'inscrire les recettes correspondantes ainsi que les dépenses liées au programme de travaux d'économie d'eau (tranche n° 3) concernant différents secteurs du réseau communal d'eau potable.

Aucune observation n'est formulée par les membres du conseil municipal.

Approuvé à l'unanimité

8

7. Taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a instauré depuis plusieurs années une taxe applicable aux logements vacants. Il précise qu'une évolution récente de la réglementation impose aux communes concernées de se prononcer à nouveau avant le 1er octobre 2026 afin de maintenir ce dispositif à compter du 1er janvier 2027. Il souligne que cette mesure s'inscrit dans le contexte de tension persistante sur le logement constatée sur le territoire communal et concerne les logements vacants depuis plus de deux années consécutives. Il précise également que la présente délibération porte uniquement sur le principe d'instauration de la taxe, le taux applicable devant être fixé ultérieurement lors du vote de la fiscalité locale pour l'exercice 2027.

Aucune observation n'est formulée par les membres du conseil municipal.

Approuvé à l'unanimité

8. Demande de subvention au Département des Hautes-Alpes pour le financement du deuxième poste de bibliothécaire au titre de l'année 2027.

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre du schéma départemental de développement de la lecture publique, la commune bénéficie d'un accompagnement financier du Département des Hautes-Alpes pour le financement d'un emploi professionnel en bibliothèque. Cette aide, déjà obtenue au titre de l'année 2026, peut être renouvelée annuellement pendant une durée maximale de cinq ans, dans la limite de 16 000 € par an. Il propose ainsi de solliciter le renouvellement de cette subvention pour l'année 2027.

Aucune observation n'est formulée par les membres du conseil municipal.

Approuvé à l'unanimité

9. Création d'un poste permanent au service administratif.

Monsieur le Maire indique qu'à la suite des entretiens individuels conduits avec l'ensemble des agents communaux en début de mandat, plusieurs besoins ont été identifiés au sein des services administratifs. Il rappelle que le service Finances et Ressources Humaines, qui était auparavant assuré par 1,5 équivalent temps plein, fonctionne depuis plusieurs années avec un seul agent. Il souligne également la nécessité de renforcer le service à la Population, Foncier et Urbanisme afin de garantir la continuité

du service public et d'accompagner l'augmentation des missions administratives. Il propose ainsi la création, à compter du 1er décembre 2026, d'un emploi permanent à temps complet de gestionnaire administratif, réparti à hauteur de 50 % entre le service Finances et Ressources Humaines et 50 % entre le service à la Population, Foncier et Urbanisme. Il précise enfin que cette création de poste n'entraînera pas d'augmentation de la masse salariale de la collectivité compte tenu des économies générées par plusieurs départs à la retraite et évolutions récentes des effectifs.

Dans le cadre des échanges, Madame Alice PRUD'HOMME demande si la collectivité est tenue de pourvoir durablement un emploi une fois celui-ci créé. Madame la Directrice Générale des Services précise qu'un poste permanent peut demeurer vacant si la collectivité estime ne plus avoir besoin de le pourvoir sur une période. La suppression de poste relève de la compétence du conseil municipal.

Monsieur Jean-Pierre RIPPET regrette ensuite que la commission municipale « personnel communal » n'ait pas été réunie préalablement à l'examen de cette création de poste. Monsieur le Maire répond que ce besoin a été identifié à l'occasion des entretiens individuels réalisés avec les agents communaux et qu'il relève directement de l'organisation des services municipaux. Il indique qu'une réunion de la commission n'aurait pas modifié le constat établi sur la nécessité de renforcer durablement les services concernés.

Enfin, Monsieur Jean-Pierre RIPPET demande si une mutualisation avec la Communauté de Communes du Pays des Écrins, notamment sur les missions relatives aux ressources humaines, a été envisagée. Monsieur le Maire répond que cette solution peut être pertinente lorsqu'un besoin est limité dans le temps ou sur une partie seulement des missions. En l'espèce, la collectivité identifie un besoin correspondant à un emploi à temps complet réparti entre plusieurs services et nécessitant une présence permanente au sein de la commune, ce qui ne permet pas d'envisager une mutualisation adaptée.

Approuvé à l'unanimité

10. Echange de terrain - secteur de la Blache.

Monsieur le Maire présente le projet d'échange foncier envisagé avec Monsieur Laurent BERNARDI dans le secteur de la Blache. Il explique que cette opération permettra à l'intéressé de créer un accès à sa future habitation tout en régularisant la situation des réseaux publics d'eau potable et d'assainissement traversant sa propriété. L'échange porte sur une portion de la parcelle C596 appartenant à Monsieur Bernardi, d'une superficie d'environ 14 m², contre une portion de la parcelle communale C595 d'une superficie d'environ 16 m². Il précise également qu'une servitude devra être constituée pour le passage des réseaux et qu'une soulte sera versée en fonction des surfaces définitives arrêtées lors de l'arpentage.

Aucune observation n'est formulée par les membres du conseil municipal.

Approuvé à l'unanimité

11. Signature de l'avenant n°1 au bail de location des locaux affectés à la gendarmerie.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a réalisé des travaux d'amélioration de la caserne de gendarmerie, consistant notamment au remplacement des menuiseries extérieures. Il précise que ces travaux bénéficient d'un financement dans le cadre du dispositif B12 et donnent lieu au versement par la Gendarmerie Nationale d'un surloyer annuel correspondant à 6 % du montant des travaux, soit 7 126,78 € par an pendant une durée de dix-sept ans. Afin de permettre la mise en œuvre de ce dispositif, il convient de signer un avenant au bail de location de la caserne en vigueur depuis le 1er juin 2025.

Aucune observation n'est formulée par les membres du conseil municipal.

10

Approuvé à l'unanimité

Questions diverses

➤ Remplacement du technicien forestier de l'ONF

Monsieur le Maire informe l'assemblée du départ de Monsieur Maxime CHENEAU, technicien forestier de l'Office National des Forêts, intervenu au cours de l'été 2026. Il indique qu'une procédure de recrutement est actuellement engagée afin de pourvoir ce poste, avec une prise de fonctions envisagée au début de l'année 2027. Dans l'attente, les dossiers concernant la commune seront suivis par le responsable de l'unité territoriale du Briançonnais-Argentiérois. Monsieur le Maire précise qu'une réunion de la commission municipale compétente sera organisée prochainement afin d'évoquer notamment les conséquences de l'incendie du Bois Noir et les perspectives de reboisement.

➤ Classe de Très Petite Section (TPS)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réponse reçue le jour même de la part de la Direction Académique concernant la demande relative à la classe de Très Petite Section de l'école du Plan d'Ergue. Il indique que la création du poste sollicité n'a pas été retenue par les services de l'Éducation nationale. Il regrette cette décision alors même que les effectifs de la classe ont progressé à la rentrée scolaire.

➤ Mise en place du dispositif PAS à l'école de la Bessée

Monsieur le Maire informe ensuite l'assemblée que l'Éducation nationale a sollicité la commune afin d'accueillir dans les locaux de l'école de la Bessée un dispositif dénommé « Pôle d'Appui à la Scolarité » (PAS). Il précise que ce service, assuré par deux agents de l'Éducation nationale, a pour objectif d'accompagner les élèves rencontrant des difficultés scolaires et de favoriser la mise en œuvre de réponses adaptées à leurs besoins. La commune met à disposition un local dans le cadre d'une convention d'occupation.

➤ Bureau de Poste

Monsieur le Maire informe les élus que La Poste a procédé au recrutement d'un nouvel agent affecté au bureau de L'Argentière-La Bessée. Celui-ci suit actuellement un parcours de formation. Une fois cette formation achevée, La Poste envisage de rétablir progressivement des plages d'ouverture plus importantes et de revenir, à terme, à un fonctionnement normal du bureau.

➤ Retour d'expérience relatif à l'incendie du Bois Noir

Monsieur le Maire rend compte de la réunion de retour d'expérience organisée le 7 septembre 2026 par les services de l'État à la suite de l'incendie du Bois Noir. Il indique que cette réunion a permis de présenter les moyens mobilisés et le déroulement des opérations de lutte contre l'incendie. Il souligne cependant que plusieurs interrogations

demeurent, notamment concernant les moyens engagés au début de l'événement. Monsieur le Maire renouvelle son soutien et sa reconnaissance à l'ensemble des sapeurs-pompiers mobilisés durant cet épisode.

À la suite de cette présentation, Monsieur Jean-Pierre RIPPERT s'interroge sur l'opportunité d'engager des démarches permettant de mieux comprendre les circonstances exactes de la gestion de l'incendie. Monsieur le Maire répond qu'il s'est lui-même questionné sur cette possibilité mais estime qu'une action contentieuse portée par la commune présenterait peu de chances d'aboutir compte tenu du contexte. Il précise que l'enjeu principal consiste désormais à préparer l'avenir, notamment en matière de prévention et de reboisement.

11

Madame Alice PRUD'HOMME demande si les enseignements tirés de cet événement permettront d'améliorer la prise en compte des épisodes de forte chaleur au sein des bâtiments communaux et dans les espaces publics. Monsieur le Maire partage cette préoccupation et indique qu'une réflexion devra être engagée sur l'adaptation des bâtiments municipaux, la végétalisation des espaces publics et la création d'îlots de fraîcheur. Plusieurs élus soulignent également l'importance d'anticiper les conséquences du changement climatique sur le territoire communal. Monsieur le Maire invite d'ailleurs madame Alice PRUD'HOMME à rejoindre la commission municipale thématique de l'écologie.

➤ **Gestion de la ressource en eau**

Une personne présente dans le public attire enfin l'attention du conseil municipal sur les problématiques liées à la gestion de la ressource en eau et à la récupération des eaux pluviales par les particuliers. En réponse, plusieurs élus indiquent que cette question fait déjà l'objet de réflexions à différentes échelles institutionnelles et qu'elle pourra être examinée dans le cadre des travaux futurs des commissions municipales compétentes.

Aucune autre question n'ayant été soulevée, Monsieur le Maire lève la séance à 21H50.

Le Secrétaire de séance Monsieur Michel LAPALUS 	Le Maire Monsieur Rémi ROUX  
Procès-verbal approuvé à l'unanimité lors de la séance du conseil municipal du 08 octobre 2026, signé et publié le 09 octobre 2026.	

